



Veillez choisir votre tarif

Limite d'âge 80 ans!

Frais médicaux/Assurance pour hôtes étrangers

Durée de l'assurance	15 jours	31 jours	62 jours	92 jours
Territoire d'application	monde entier (pays de résidence exclu)			
Personne individuelle				
Somme assurée	Accident et maladie 10 000.-			
Prime	123.-	198.-	337.-	449.-
Position tarifaire	H001	H002	H003	H004
Personne individuelle				
Somme assurée	Accident et maladie 20 000.-			
Prime	142.-	232.-	392.-	521.-
Position tarifaire	H006	H007	H008	H009

Frais médicaux/Assurance pour hôtes étrangers pour les personnes avec un visa de Schengen

Durée de l'assurance	15 jours	31 jours	62 jours	92 jours	184 jours
Territoire d'application	monde entier (pays de résidence exclu)				
Personne individuelle					
Somme assurée	Accident et maladie 50 000.-				
Prime	168.-	278.-	468.-	624.-	1188.-
Position tarifaire	H011	H012	H013	H014	H015
Famille					
Somme assurée	Accident et maladie 50 000.-				
Prime	477.-	787.-	1297.-	1777.-	3188.-
Position tarifaire	H016	H017	H018	H019	H020

Supplément Aide SOS

	Personne individuelle	
Durée de l'assurance	92 jours	184 jours
Territoire d'application	monde entier	monde entier
Prime	35.-	68.-
Position tarifaire	HS001	HS002

Le supplément Aide SOS ne peut être conclu qu'en combinaison avec les frais médicaux/assurance pour hôtes étrangers.

IBK PROMOTION S.à.r.l.

Agence immobilière • Gérance • Courtage • Assurances

Rue du Clos 22 / Case postale 14 • 1800 VEVEY 2 • Tél. 021 971 12 62
 Mobile 079 589 00 91 • Fax 021 971 13 25 • info@ibk-promotion.ch • www.ibk-promotion.ch



Multi Trip: zoom sur votre protection annuelle.

	Jeunesse	Personne indiv.	Famille
	Personne indiv.	Personne indiv.	Famille
Prime	84.-	104.-	177.-
Position tarifaire	MT001	MT002	MT003
Durée de l'assurance	365 jours	365 jours	365 jours
Territoire d'application	monde entier	monde entier	monde entier
Frais d'annulation	20 000.-	20 000.-	50 000.-
Frais administratifs	✓	✓	✓
Aide SOS, rapatriement inclus	illimité	illimité	illimité
Recherche et sauvetage	10 000.-	10 000.-	10 000.- p.p.
Helpline 24 heures sur 24	✓	✓	✓
Blocage des téléphones portables	✓	✓	✓
Blocage des cartes de crédit	✓	✓	✓
Avance de frais en cas d'hospitalisation à l'étranger	✓	✓	✓
Protection loisirs	✓	✓	✓
Bagages pendant le transport	1000.-	1000.-	1000.- p.p.
Accident d'aviation	250 000.-	250 000.-	250 000.- p.p.
Voyage de remplacement	5000.-	5000.-	10 000.-
Aide SOS au domicile	✓	✓	✓

Jeunesse: l'assurance annuelle (personne individuelle) pour les jeunes de moins de 26 ans. Important: mention de la date de naissance dans la police!

Famille: font partie de la famille le conjoint ou concubin, les parents, grands-parents et enfants vivant dans le même ménage. Sont également assurés les enfants mineurs en vacances ou en pension tout comme les enfants mineurs ne vivant pas dans le même ménage.

Attention: la protection des frais d'annulation n'est valable que si Multi Trip a été conclu dans les 31 jours après la date d'émission de la confirmation définitive de votre voyage.

Les informations détaillées concernant les prestations assurées sont mentionnées en pages 8 et 9.

Jeunesse Study

Le complément idéal de Multi Trip Jeunesse pour les voyages et séjours linguistiques avec aide immédiate 24 heures sur 24 en cas de difficultés sur place avec l'école ou la famille d'accueil, tout comme une indemnisation pour un deuxième examen jusqu'à CHF 1000.- en cas d'échec à l'examen. Et cela **pour seulement CHF 9.- par année** (AS109).

Protection individuelle: en sécurité vers tous les horizons.

Frais médicaux et d'hospitalisation dans le monde entier

Complément idéal à votre assurance maladie et accidents pour les traitements à l'étranger jusqu'à un maximum de CHF 100 000.- par personne. Nous le conseillons surtout pour les voyages dans les pays avec des frais médicaux élevés (p.ex. Etats-Unis, Canada, Australie).

	Personne individuelle		Famille	
Prime	34.-	67.-	65.-	128.-
Position tarifaire	KK101	KK102	KK201	KK202
Durée de l'assurance	31 jours	365 jours	31 jours	365 jours
Territoire d'application	monde entier (CH exclu)	monde entier (CH exclu)	monde entier (CH exclu)	monde entier (CH exclu)

IBK PROMOTION S.à.r.l.

Exclusion de franchise pour véhicules de location

En cas de dommages sur le véhicule de location, nous prenons en charge la franchise de l'assurance casco et vol jusqu'à CHF 10 000.-, qui vous sera directement facturée par le loueur. Cependant, les dégâts doivent être couverts par l'assurance du loueur de véhicules.

	Voitures de tourisme et motos	Camping-cars, motor-homes et 4x4
Prime par jour	5.-	12.-
Position tarifaire	SB001	SB002
Durée de l'assurance	Nombre de jours de location	Nombre de jours de location
Territoire d'application	monde entier	monde entier

Dépannage de véhicule à moteur

Protection en cas de pannes avec helpline 24 heures sur 24 pour toutes les voitures particulières et camping-cars que vous conduisez jusqu'à 3,5 t, y c. remorques et motos. Sont assurées les conséquences des accidents de la circulation, des pannes ou des vols de véhicules, notamment les frais de remorquage, d'immobilisation, de récupération du véhicule et de retour.

	Véhicule de tourisme	Véhicule de livraison
Prime	44.-	74.-
Position tarifaire	M301	M302
Durée de l'assurance	365 jours	365 jours
Territoire d'application	Europe	Europe

Véhicule de livraison: l'assurance porte sur le véhicule assuré d'un poids total maximal de 3,5 t. La plaque signalétique du véhicule doit être indiquée dans la rubrique Remarques du formulaire de commande.

Single Trip: bonjour vacances, adieu soucis.

	Personne individuelle			
Prix de l'arrangement	jusqu'à 500.-	jusqu'à 1000.-	jusqu'à 2000.-	jusqu'à 3000.-
Prime	27.-	42.-	57.-	72.-
Position tarifaire	ST001	ST002	ST003	ST004
Durée de l'assurance (durée du voyage)	31 jours	31 jours	31 jours	31 jours
Territoire d'application	monde entier	monde entier	monde entier	monde entier

Frais d'annulation	500.-	1000.-	2000.-	3000.-
Frais administratifs	✓	✓	✓	✓
Aide SOS, rapatriement inclus	illimité	illimité	illimité	illimité
Recherche et sauvetage	10 000.-	10 000.-	10 000.-	10 000.-
Helpline 24 heures sur 24	✓	✓	✓	✓
Blocage des téléphones portables	✓	✓	✓	✓
Blocage des cartes de crédit	✓	✓	✓	✓
Avance de frais en cas d'hospitalisation à l'étranger	✓	✓	✓	✓

Attention: la protection des frais d'annulation n'est valable que si Single Trip a été conclu dans les 15 jours après la date d'émission de la confirmation définitive de votre voyage.

Conseil pour les voyages de longue durée: l'Aide SOS peut être prolongée à 92 jours pour CHF 6.- par personne (ST020).

IBK PROMOTION S.à.r.l.

Agence immobilière • Gérance • Courtage • Assurances

Rue du Clos 22 / Case postale 14 • 1800 VEVEY 2 • Tél. 021 971 12 62

disponible au 021 971 12 62 • Mobile 079 589 00 91 • Fax 021 971 13 25
info@ibk-promotion.ch • www.ibk-promotion.ch

Bon à savoir: la protection voyage Single Trip n'est valable que pour un seul voyage. La souscription de l'assurance annuelle Multi Trip s'avère rentable dès lors que vous partez en voyage plus d'une fois par année. Si vous passez 4 semaines de vacances par année, notre assurance annuelle vous coûte seulement CHF 3.50* par jour de vacances, autrement dit, moins qu'une boisson dans un bar!

* Multi Trip personne individuelle par 30 jours de vacances



Protection voyage: laissez vos préoccupations prendre le large.

Bagages

Pendant le voyage, vos bagages personnels sont assurés à leur valeur vénale et sans franchise contre le vol, le détournement, l'endommagement et la perte. Si vos bagages arrivent avec beaucoup de retard à votre destination, nous prenons en charge vos achats de première nécessité (brosse à dents, etc.) jusqu'au maximum CHF 1000.-.

Sommes assurées	2000.-	5000.-		
Prime	42.-	190.-	120.-	680.-
Position tarifaire	G302	G304	G306	G308
Durée de l'assurance	31 jours	365 jours	31 jours	365 jours
Territoire d'application	monde entier	monde entier	monde entier	monde entier

Autres variantes d'assurance à l'adresse www.erv.ch/g

Protection juridique de voyage

Nous vous assistons en cas de litiges et vous conseillons pour toute question juridique lors de voyages à l'étranger. De plus, nous prenons en charge les frais des avocats et experts mandatés tout comme les coûts de procédure et de tribunal jusqu'au maximum CHF 250 000.-.

	Personne individuelle	Famille
Prime	61.-	76.-
Position tarifaire	0102	0202
Durée de l'assurance	365 jours	365 jours
Territoire d'application	monde entier (CH exclu)	monde entier (CH exclu)

IBK PROMOTION S.à.r.l.

Capital en cas d'accidents

Assurance de capital en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident grave subi pendant le voyage (accident d'aviation exclu).

Sommes assurées (personne indiv.)	Décès 100 000.- Invalidité 200 000.-	Décès 200 000.- Invalidité 400 000.-		
Prime	161.-	600.-	320.-	1200.-
Position tarifaire	U558	U568	U559	U569
Durée de l'assurance	62 jours	365 jours	62 jours	365 jours
Territoire d'application	monde entier	monde entier	monde entier	monde entier

(limite d'âge 80 ans)

Rue du Clos 22 / Case postale 14 • 1800 VEVEY 2 • Tél. 021 971 12 62
Mobile 079 589 00 91 • Fax 021 971 13 25
info@ibk-promotion.ch • www.ibk-promotion.ch

Accident d'aviation

Assurance de capital en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident subi en qualité de passager d'un avion.

Sommes assurées (personne individuelle)	Décès 250 000.- Invalidité 500 000.-			
Prime	67.-	109.-	179.-	
Position tarifaire	F602	F606	F614	
Durée de l'assurance	2x24 h	31 jours	365 jours	
Territoire d'application	monde entier	monde entier	monde entier	

Sommes assurées (personne individuelle)	Décès 1 000 000.- Invalidité 2 000 000.-			
Prime	280.-	440.-	690.-	
Position tarifaire	F604	F608	F616	
Durée de l'assurance	2x24 h	31 jours	365 jours	
Territoire d'application	monde entier	monde entier	monde entier	

Pour la variante 2x24 heures, seuls les vols aller et retour sont assurés.

IBK PROMOTION S.à.r.l.

Prestations limitées (Capital en cas d'accidents et Accident d'aviation)

Enfants assurés qui n'ont pas encore 16 ans révolus au moment de l'accident:

- en cas de décès CHF 10 000.- au maximum,
- en cas d'invalidité CHF 200 000.- au maximum.

Personnes assurées qui ont 65 ans révolus lors de l'accident:

- en cas de décès au maximum la moitié de la somme d'assurance convenue,
- en cas d'invalidité en lieu et place du capital une rente viagère de CHF 83.- par CHF 1000.- de capital.

Si plusieurs personnes assurées sont accidentées en raison d'un seul et même événement, les indemnités sont limitées à un montant maximal de 15 millions de CHF en cas de décès et d'invalidité. Au cas où les prétentions excèdent ce montant, cette somme sera répartie proportionnellement.

Sommes maximales d'assurance et primes en CHF.
Toutes les primes avec timbre fédéral inclus.